

Séance du 07 février 2022

Nombre de Conseillers en exercice : 9

Présents : 7

Votants : 7

Objet : Vente bois d'œuvre (pièces de charpente en chêne) suite démolition de la maison Lahitte

L'An Deux Mille Vingt-Deux, le sept février à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de BATS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc DUPOUY, Maire

Date de la Convocation du Conseil Municipal : 01/02/2022

Présents : Jean-Marc DUPOUY, Karine LESPIAU, Marc DABESCAT, François DEDEBAN, Laurent DUMARTIN, Joel VIDOT et Gérard DUYTSCHÉ

Absent excusé : Gaelle MARTIN, Paula MARTINET

Le Conseil a élu pour Secrétaire Monsieur François DEDEBAN.

Pour le lancement du lotissement Lahitte, la maison en ruine présente sur la parcelle ZB 192 au lieu-dit Lahitte a été détruite. Du bois de charpente a été récupéré.

Où l'exposé de Monsieur le Maire,

A l'unanimité des membres présents, après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL :

- Décide de vendre le bois de charpente au prix de 500€/ stère aux administrés de la commune de BATS ;
- Décide de vendre le bois de charpente au prix de 600€/ stère pour les personnes extérieures à la commune de BATS.

Fait et délibéré ce jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,
DUPOUY Jean-Marc